



Thônex

Procès-verbal Séance du 18 décembre 2012

Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	vice-président
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguihah	Anne-Marie Jaquet Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ismat Ahmad Andrew Arpidone Frédéric Binder Philippe Calame Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz	Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Mesdames	Jeanne-Rose Furrer Marta Macchiavelli
Messieurs	Jacques Béné Fabiano Forte

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012.
2. Assermentation de M. Christophe Andrié, Conseiller municipal du mouvement citoyen genevois (MCG) en remplacement de M. Jean Villette, démissionnaire. (DM-12-09)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Chemin de la Ceriseraie 11, 11a
Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 2 villas mitoyennes sur les parcelles 5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-37)
7. Boucllement des crédits d'investissements. Discussion. Vote. (RA-12-01), (DA-12-33), (DA-12-34), (DA-12-35), (DA-12-36).



8. Parcelle du parc Munier

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 628'209,90 pour couvrir le dépassement enregistré sur le crédit d'investissement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 312'860,90 sous la rubrique 33.332 « amortissements complémentaires des crédits d'investissements ». Discussion. Vote. (DA-12-38)

9. CAP – caisse de retraite du personnel communal

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'165'550,- en vue de créer une provision dans le cadre de la future Fondation intercommunale de droit public ayant pour but « *d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité* ». Discussion. Vote. (DA-12-39).

10. Projets de délibération.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal de Thônex, intitulé : « *Pour le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne* ». Discussion. Vote. (MM-12-11)

12. Propositions du Conseil administratif.

13. Questions écrites.

14. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012

Le procès-verbal est accepté par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Christophe Andrié, Conseiller municipal du groupe MCG (Mouvement Citoyen Genevois) en remplacement de M. Jean Villette, démissionnaire. (DM-12-09)

M. Christophe Andrié, excusé, prêtera serment lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il est porté à la connaissance des Conseillers les communications suivantes :

3.1. Message de M. Fabiano Forte, Président

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le premier vice-président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,



Ces quelques lignes pour vous remercier des messages de sympathie et d'amitié que j'ai reçus au moment où j'ai été frappé par une maladie sournoise, parce que silencieuse.

Vos mots m'ont été d'un grand réconfort et m'ont encouragé à surmonter un moment où la vie, sans rendez-vous, vous rappelle la fragilité des choses mais aussi que ce que l'on croit acquis, ne l'est pas forcément.

Que la période de Noël et des fêtes de fin d'année qui s'ouvre soit pour vous, vos familles et celles et ceux que vous aimez, propice à l'accomplissement de vos plus beaux désirs, et puisse-t-elle revêtir toutes les couleurs du vrai bonheur! Je me réjouis de vous retrouver toutes et tous dès lors que ma santé sera totalement rétablie.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne séance. Merci pour votre engagement, merci pour Thônex.

Bien à vous.

Fabiano Forte
Président du Conseil municipal

3.2. Courrier de M. Romain de Sainte-Marie du 12 décembre 2012, annonçant sa démission du Conseil municipal

Monsieur le Président, cher Fabiano,

C'est avec tristesse et émotion que je vous fais part de ma démission du Conseil municipal de Thônex avec effet le 31 décembre 2012, jour officiel de mon départ de la commune.

Je souhaiterais pouvoir exprimer mes remerciements de vive voix à la Commune, l'administration municipale, le Conseil municipal et le Conseil administratif lors de la prochaine séance du Conseil municipal le 18 décembre 2012.

D'avance, je vous remercie.

Avec mes meilleures salutations

3.3. Réseaux sociaux

Dans sa séance du 10 décembre 2012, le Bureau du Conseil municipal a décidé qu'il était interdit de prendre des photos pendant les séances du Conseil municipal sans autorisation préalable.

3.4. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Claude Détruche, Maire

4.1.1 Administration communale

Madame Fabienne Perren a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2012, après 32 ans de bons et loyaux services. Elle assurera cependant de manière temporaire un intérim jusqu'à environ mi-février afin de mettre au courant la personne qui la remplacera à partir du 1^{er} février 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, Madame Martine Küng a été nommée au poste de responsable du service culturel. Il s'agit d'une nomination interne étant donné qu'elle s'occupait déjà d'une grande partie des fêtes et manifestations organisées par la commune. Elle aura donc la gestion de l'ensemble des tâches liées à ces manifestations ainsi que l'organisation des spectacles dits de proximité.

Suite à ces changements des rocades seront faites au niveau des places de travail dans le bâtiment principal de la Mairie et le Conseil administratif vous demandera prochainement un crédit en vue de la réorganisation de ces locaux.

4.1.2 Fibre optique

Suite à la présentation faite par les SIG à la salle des fêtes à ce sujet, le Conseil administratif a décidé d'écrire aux SIG car si les travaux relatifs à la pose de cette fibre donnent satisfaction dans la partie urbaine de la commune ce n'est pas le cas pour les régions plus éloignées.

Suite à ce courrier nous avons obtenu un entretien avec le directeur général pour le 28 janvier 2013. Vous serez tenus informés des décisions qui seront prises suite à cette entrevue.

4.1.3 Déchets de jardins

La situation est relativement réjouissante. Depuis que ce système a été mis en place nous sommes passés de 550 tonnes en 2003 à 1.150 tonnes à ce jour.

En revanche nous avons reçu en date du 12 décembre une information du Conseil d'Etat nous informant qu'il allait augmenter la redevance d'incinération des déchets à l'usine des Cheneviers de CHF 21,- à CHF 25,-, ceci sans tenir compte que tous les budgets communaux ont été votés avant le 15 novembre 2012. Pour notre commune cela représente CHF 15'000,- de plus.

4.1.4 Sécurité

Nous avons reçu un courrier de M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, concernant la lutte contre les cambriolages ainsi que tous les problèmes actuels qui préoccupent beaucoup notre population.



Dans un premier temps, je me permets de vous citer les deux premiers paragraphes de ce courrier :

- *...Face à l'évolution de la criminalité observée dans le Canton ces dernières années, une politique commune de lutte contre la criminalité a été définie à la fin du mois d'août par le Conseil d'Etat et le Ministère public. Une des priorités que nous avons fixées dans le cadre de cette convention est la lutte contre les cambriolages.*

Cette volonté de lutter en priorité contre ce type de délits rejoint les doléances et préoccupations de la population et des élus communaux. Ceux-ci ont en effet interpellé le Conseil d'Etat à plusieurs reprises afin que des solutions efficaces soient apportées.

Suite à ces diverses interventions, il a été décidé d'une action spéciale concernant les cambriolages à laquelle notre commune s'est immédiatement associée. Il s'agit d'une campagne d'affichage qui sera mise en place ces prochains jours dans divers endroits, panneaux, transports publics, centres commerciaux, etc... afin de rappeler les bons réflexes qu'il convient d'avoir.

Ce programme prévoit 3 axes fondamentaux :

- renforcement des moyens de lutte contre les réseaux de cambrioleurs,
- développement du concept « *GE Veille* »,
- actions de prévention.

Il est évident que la commission Sports, Sécurité, Police & Militaire sera amenée à se prononcer sur certaines interventions et les moyens à mettre en place sur la commune.

En ce qui concerne le concept « *GE Veille* » il s'agit principalement d'une information destinée à la population quant aux mesures à prendre en prévention de tout ce qui pourrait survenir. Des messages d'alerte et des informations mensuelles seront communiquées.

L'action de prévention comprend à nouveau une campagne faite de manière visuelle ainsi que des soirées d'information dans les communes avec la présence de membres de l'Etat major de la police.

Un réseau de prévention sera également mis en place selon un modèle qui existe déjà dans un canton voisin et qui impliquera nos APM, les concierges de bâtiments ainsi que les TSHM.

Notre commune fait partie de celles qui vont immédiatement se joindre à ce concept.



4.1.5 Course de l'Escalade

En 2012, 800 Thônésiens ont participé à cette course, 9 ont terminé dans les 10 premiers avec les félicitations du Conseil administratif. Personnellement j'ai pris soin de terminer la course derrière notre vice-président du Conseil municipal ! Nous avons également la chance d'avoir le jeune Yannick Jäger qui a gagné dans sa catégorie junior, ce jeune homme est également champion suisse du 800m. et je pense que cela pourrait-être une bonne candidature pour le mérite sportif 2013.

4.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

4.2.1 Jumelage

Je rappelle que les 24, 25 et 26 mai 2013 un déplacement à Graveson est prévu dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du jumelage. Le souhait du Conseil administratif est qu'un maximum de membres du Conseil municipal ainsi que de la population prennent part à cette sortie.

Vous allez prochainement recevoir un formulaire pour vous inscrire. Je vous demanderai de répondre même si vous ne pouvez pas venir ; ceci nous évite de faire des rappels.

4.2.2 Chœur Arte Musica

Des représentants de cet ensemble ont été reçus par les membres de la Culture et il leur a été alloué une somme pour leur nouvelle représentation qui se déroulera en 2013. Ils avaient de la peine à faire des concerts à la salle des fêtes en raison d'un manque de praticables, nous avons remédié à ce problème en achetant quelques uns.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1 Motion demandant l'extension du préau de l'école Marcelly

Cette motion demandait au Conseil administratif d'étudier l'opportunité d'agrandir le préau de l'école Marcelly. Cette motion est arrivée en même temps qu'une démarche que le Conseil administratif avait faite auprès de l'architecte. Au niveau de la faisabilité c'était clairement possible avec un certain coût et un chantier relativement important.

Parmi les avantages on trouvait une extension des surfaces de jeux, une suppression de l'entretien du bac à plantes qui fait parfois parler de lui. Pour ce qui est des inconvénients une aire de jeux séparée du préau principal, des travaux d'aménagement importants, revoir les problèmes d'étanchéité, enlever les bacs qui sont en structure massive en béton, ainsi qu'une suppression de l'arborisation.



La commission des Ecoles & Jeunesse a eu la possibilité de débattre de ce sujet et celle-ci a décidé de ne pas donner suite. Le Conseil administratif a informé le directeur de l'établissement de la décision de la commission et nous envisageons de reprendre ce sujet lorsque nous commencerons des travaux sur la villa Vincent afin de voir si l'on peut dégager certains espaces en faveur de l'école.

4.3.2 Billets de train CFF

Depuis quelques jours les billets peuvent être commandés « online » via le site internet de la commune. Vous cliquez sur la réservation du billet et vous avez 72h. pour venir les payer à la Mairie, passé ce délai ils sont remis en vente.

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, afin qu'elle donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 novembre 2012 :

Point 1) - En début de séance nous avons reçu Mme Nathalie Lacombe, APM, qui nous a donné quelques informations suite à la distribution de baudriers dans les classes 1P et 2P. Les APM sont allés rencontrer les enfants afin de les mettre en confiance, leur rappeler les règles lorsqu'ils veulent traverser une route et leur expliquer le pourquoi du bienfait du port du baudrier, des photos concernant ces actions nous ont été présentées. Une brochure du TCS a été envoyée aux parents par les professeurs. Les APM sont allés à la sortie des écoles voir si les enfants portaient le baudrier, ils ont distribué des boîtes de crayons et des cahiers à colorier à ceux qui le portaient afin de les encourager, ainsi que les autres à le faire. Malheureusement depuis la rentrée il a été constaté que peu le portait encore. Devrons nous à nouveau distribuer des récompenses afin d'encourager les enfants à porter le triangle de sécurité ?

La présidente remercie Mme Lacombe de ses explications et la libère.

Point 2) - A 19h. la commission a auditionné deux représentants de l'association Koala soit : Mme Blanchut et M. Tartaglione.

Avions déjà auditionné ces personnes en date du 18 octobre 2011, où elles nous faisaient part de leurs soucis concernant la nouvelle loi entrée en vigueur en septembre 2011 qui posait problème car elle ne laissait que 2 opportunités : l'indépendance ou la municipalisation des mamans de jour.

Koala essaie d'aider ces dernières pour acquérir leur indépendance professionnelle mais ce n'est pas chose facile car celles-ci doivent faire elles-mêmes les démarches auprès de l'AVS et déclarer leurs revenus aux impôts. Des 160 mamans avec lesquelles Koala travaillait il n'en reste qu'une cinquantaine. Ce que Koala craignait est arrivé beaucoup de mamans de jour sont sorties du système et travaillent au noir afin de ne pas avoir besoin de déclarer leurs revenus, avant elles étaient exonérées jusqu'à CHF 20'000,- Koala envisage pour 2013 une campagne afin de trouver de nouvelles mamans de jour. M Uehlinger a précisé que Thônex pèse 25% de la structure de Koala et qu'une municipalisation coûterait 4 fois plus que l'aide à l'indépendance.



Mme Blanchut a informé que la loi est entrée en vigueur mais que rien n'a été mis en place. D'autre part le Canton et la Ville sont plutôt favorables à la garde des enfants en crèche. La présidente remercie les invités et les libèrent.

Point 3) - Agrandissement du préau Ecole Marcelly : ce point a fait l'objet d'une motion suite à une demande du staff des enseignants. M. Uehlinger nous a présenté un plan de site avec la surface destinée au préau. Avantage : extension des places de jeux et suppression de l'entretien des bacs. Inconvénients: avoir 2 préaux séparés, un manque d'ensoleillement, la suppression de l'arborisation et également du passage. M. Uehlinger a précisé que le préau actuel est réglementé et en partie couvert. La commission a passé au vote pour une proposition au CM.

Proposition rejetée par 4 oui + le vote de la présidente et 4 non.

Point 4) - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2012 par 7 oui et 1 abstention.

Point 5) – Divers - M. Dupraz a signalé que le procès-verbal de la commission du 23.02.2012 n'a pas été approuvé, ce sera chose faite lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20h.10.

5.2. M. Ashwani Singh, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 novembre 2012 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Maire, de M Philippe Decrey, Conseiller administratif et de M. Victor de Oliveira, Ingénieur civil du service technique.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2012 a été approuvé par 8 voix « pour » et 3 abstentions.

Le principal point à l'ordre du jour concernait un futur parking souterrain de 400 places environ et qui serait situé derrière la Salle des fêtes. Après un bref rappel du contexte par M. Détruche, M. de Oliveira nous a présenté une pré-étude concernant ce parking réalisée par le bureau TRAFITEC. Il s'en est suivi une riche discussion, pendant laquelle MM. Détruche, Decrey et de Oliveira ont pu répondre aux nombreuses questions des commissaires, portant notamment sur le nombre de places, les voies d'accès et l'impact sur le trafic au centre de la Commune.

Pour la suite de la démarche, M. Détruche a souhaité obtenir un message clair de la commission afin poursuivre le développement du projet jusqu'à la demande de crédit de construction. Après discussion, la proposition suivante a été soumise au vote :

« ...de donner mandat au Conseil administratif pour présenter, à une prochaine séance du Conseil municipal, une demande de crédit d'étude pour valider le besoin de ce projet, en tenant compte des remarques faites lors de la présente séance de commission ».

Cette proposition a été acceptée par 10 voix « pour » et 1 abstention.

La parole n'ayant pas été demandée sous le point 3 « divers », la séance a été levée à 19h22.



5.3. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 novembre 2012 :

Ouverture de la commission à 18h30 avec l'ordre du jour de 4 Points

1) *Audition de l'Association des habitants de Thônex sud et du Parlement des jeunes.*

Le résultat de la première édition de Thôn'Estival est encourageante malgré le fait qu'un nombre entre 90 et 100 personnes se soient rendus sur place par soir. Bien évidemment le soir où la manifestation a rencontré plus de succès et sans nul doute le samedi soir. Le parlement des jeunes souhaiterait bénéficier de la salle des fêtes afin d'y préparer des concerts en parallèle à la manifestation qui se tiendrait sous la tente. L'idée ne plaît pas aux commissaires car cela enlève le cachet d'un festival en plein air, et il est trop tôt pour effectuer le changement, il est question de poursuivre le festival l'année prochaine d'ailleurs le montant de CHF 40'000,- est au budget 2013.

L'ensemble des commissaires félicitent les participants ainsi que le soutien de la mairie, nous devons d'ailleurs nous revoir rapidement afin de mettre en place la nouvelle édition (séance de la commission le 16.04.2013) Les commissaires donnent donc rendez-vous début 2013.

2) *Audition du Chœur Arte Musica « Projet de création Cantate de demain »*

Une demande de subvention de CHF 15'000,- a été demandée à la mairie de Thônex, Arte Musica touche plusieurs subventions dont celle de la Ville de Genève pour la fête de la musique qui se tient au Victoria Hall. Afin de préparer cette nouvelle création l'association a sollicité le soutien de la Ville de Genève, celle-ci a refusé de le financer en prétextant que le siège de l'association est sur notre commune.

Un commissaire demande si une contribution via le « 4C » serait envisageable, il lui a été répondu que Chêne-Bourg a refusé la subvention et que Chêne-Bougeries a alloué le montant de CHF 1'000,- la collaboration entre les communes n'est pas très chaleureuse.

La proposition suivante est un soutien exceptionnel de CHF 20'000.- à Arte Musica associé de l'obligation de présenter 2 concerts à Thônex. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) *Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2012.*

4) *Diverses communications du Conseil administratif.*

- Décès du maire de Graveson M. Decrey s'est rendu à l'ensevelissement.*
- Rapport d'activité de ThéâtreCirqule, M. Decrey a distribué à chaque commissaire le rapport et les commentaires, la situation s'est normalisée avec Thônex, mais celle-ci est toujours insuffisante pour rivaliser avec les compagnies qui se trouvent sur France.*

La séance est levée à 20h50.



5.4. Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente de la commission Sociale, en remplacement de M. Fabiano Forte, Président, afin qu'elle donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 novembre 2012 :

Point 1. - Nous avons auditionné l'association « Caravane des sans-emploi » après discussion et plusieurs demandes, la commission n'est pas parvenue à comprendre les attentes de cette association.

Point 2. - Nous avons auditionné les deux TSHM engagés par Thônex. Ils nous ont expliqué leur travail sur notre commune.

Après les avoir libérés, M. Moynat, chef des APM, leur répondant, nous a expliqué les interférences entre les TSHM 3 Communes, les TSHM Thônex, chapeautés par la FAS'e.

M. Decrey, Conseiller administratif, rencontrera ses collègues et les représentants de la FAS'e le 4 décembre 2012. Si le dialogue ne donne aucun résultat, la commission lui donne mandat de se libérer de la FAS'e comme l'a déjà fait la commune de Vernier. Nous aurons ainsi des TSHM avec contrat privé.

La séance a été levée à 21h30

6. Chemin de la Ceriseraie 11, 11a

Dérogação au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 2 villas mitoyennes sur les parcelles 5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-37)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce dossier a déjà bénéficié d'une dérogation lors d'un précédent Conseil municipal il s'agit en fait d'un aller-retour entre le Département et la Commune car entre temps il a été demandé qu'une partie des combles soient habitable ce qui modifie légèrement le taux d'utilisation du sol. Le Conseil administratif vous encourage à valider à nouveau cette dérogation car il ne s'agit pas d'une augmentation exagérée.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, lettre b) de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu la demande en autorisation de construire DD 105182/2 sur les parcelles N°5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex, déposée le 23 juillet 2012 au département de l'urbanisme (DU) par le mandataire : M. Christian Gindre, architecte, relative à la construction de 2 villas mitoyennes et garages au chemin de la Ceriseraie N°11 et 11a,



- Vu la surface des constructions exprimée en m² de plancher, qui excède les 25% de la surface de la parcelle,
- Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

a c c e p t e

1. D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de 2 villas mitoyennes et garages au chemin de la Ceriseraie N°11 et 11a, sur les parcelles N°5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex, sise en zone 5, avec indice d'utilisation du sol de 37,55%.

Au vote

- *La demande de dérogation est acceptée par 20 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

7. Boucllement des crédits d'investissements. Discussion. Vote.
(RA-12-01), (DA-12-33), (DA-12-34), (DA-12-35), (DA-12-36)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : ce soir nous désirons boucler 17 crédits dont 4 sont en dépassements et font l'objet d'une délibération ad'hoc. Concernant les dépassements on peut constater que deux d'entre eux sont moins de 1%, qu'un crédit est de l'ordre de 20%, mais cela avait été annoncé pendant les travaux, il s'agit de la rénovation de la piscine. En ce qui concerne les Communaux d'Ambilly il s'agit de l'étude stratégique de base qui devait durer une année et qui s'est portée sur 5 ans. Je suis prêt à répondre aux éventuelles questions.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Mme Jaquet : en ce qui concerne le dépassement de la piscine il y a une différence entre le tableau qui nous est remis et le montant inscrit dans la délibération.

- M. Uehlinger : effectivement il s'agit d'une petite erreur entre les documents du service technique et les calculs du service financier, le montant qui se trouve sur la délibération est le montant correct.

Mme Jaquet : concernant le chemin des Deux-Communes comment se fait-il que l'on boucle ce crédit seulement aujourd'hui alors qu'il y a 5-6 ans que les travaux sont finis ?

- M. Détruche : nous avons eu des problèmes avec les bancs, nous avons du faire opposition et cela a entraîné des procédures qui ont duré longtemps et nous n'avons rien payé avant qu'une solution soit trouvée.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 20 voix « pour » soit l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 20 voix « pour » soit l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

r é s o l u t i o n

- Vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le Conseil administratif,
- Attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaire, hormis ceux concernant :

Dépassements :

- | | |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Piscine de Thônex</u> <li style="padding-left: 20px;">- travaux d'assainissement et
réfection des installations
techniques | CHF 184'947,50 |
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ch. des Deux-Communes
et parking de Graveson</u> <li style="padding-left: 20px;">- aménagement des espaces
extérieurs | CHF 10'055,70 |
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Communaux d'Ambilly</u> <li style="padding-left: 20px;">- étude stratégique de base | CHF 103'515,95 |
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Communaux d'Ambilly</u> <li style="padding-left: 20px;">- étude sur les infrastructures et
l'aménagement des espaces
publics | CHF 735,10 |

qui feront l'objet de délibérations séparées

- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant :

Dépassements :

- | | |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Piscine de Thônex</u> <li style="padding-left: 20px;">- travaux d'assainissement et
réfection des installations
techniques | CHF 184'947,50 |
|--|----------------|



- Ch. des Deux-Communes et parking de Graveson
 - aménagement des espaces extérieurs CHF 10'055,70

- Communaux d'Ambilly
 - étude stratégique de base CHF 103'515,95

- Communaux d'Ambilly
 - étude sur les infrastructures et l'aménagement des espaces publics CHF 735,10

qui feront l'objet de délibérations séparées.

Au vote

- *La résolution est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité,*

Puis, les délibérations suivantes sont votées une à une :
(DA-12-33), (DA-12-34), (DA-12-35) et (DA-12-36)

DA-12-33_travaux d'assainissement et réfection des installations techniques à la piscine de Thônex

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 11 novembre 2008 ouvrant un crédit de CHF 760'888,- en vue des travaux d'assainissement et de réfection des installations techniques à la piscine de Thônex,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 945'835,50 soit un dépassement de CHF 184'947,50 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 184'947,50 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*



DA-12-34_aménagement des espaces extérieurs au chemin des Deux-Communes et parking de Graveson

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2002 ouvrant un crédit de CHF 1'085'000,- en vue de l'aménagement des espaces extérieurs au chemin des Deux-Communes et parking de Graveson,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'095'055,70 soit un dépassement de CHF 10'055,70 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 10'055,70 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

DA-12-35_étude stratégique de base aux Communaux d'Ambilly

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 22 février 2005 ouvrant un crédit de CHF 50'000,- en vue de l'étude stratégique de base aux Communaux d'Ambilly,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 153'515,95 soit un dépassement de CHF 103'515,95 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 103'515,95 pour couvrir ce dépassement de crédit.



2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

DA-12-36_étude sur les infrastructures et l'aménagement des espaces publics aux Communaux d'Ambilly

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008 ouvrant un crédit de CHF 105'000,- en vue de l'étude sur les infrastructures et l'aménagement des espaces publics aux Communaux d'Ambilly,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 105'735,10 soit un dépassement de CHF 735,10 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 735,10 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

8. Parcelle du parc Munier

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 628'209,90 pour couvrir le dépassement enregistré sur le crédit d'investissement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 312'860,90 sous la rubrique 33.332 « amortissements complémentaires des crédits d'investissements ». Discussion. Vote. (DA-12-38)

- M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : Mademoiselle Simone Munier est un petit peu notre « *Mme Jeanne Calmant* ». En 1976, la commune a acquis la parcelle de Mlle Munier sur la base d'une rente viagère. Aujourd'hui Mlle Munier a 92 ans et nous lui payons toujours une rente.

Il devient par conséquent un peu aberrant de payer encore cette rente pendant 10, 20 ou 30 ans. Nous avons décidé de boucler ce crédit et dès 2014 de comptabiliser cette somme dans le budget de fonctionnement.



Il est à noter et nous pouvons remercier Mlle Munier car dès 1990 celle-ci a décidé de ne plus indexer sa rente. Elle a également fait des dons relativement importants aux restaurants scolaires, nous ne pouvons que saluer sa générosité autant que sa longévité.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité*

M. Knörr : nous constatons que nous parlons de Mademoiselle Munier sur la délibération, est-on sûr que cette dame n'a pas de descendants ?

- M. Uehlinger : non nous venons de vérifier sur le site du contrôle de l'habitant, il n'y a pas de descendant.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'en novembre 1976 la commune de Thônex a acheté la parcelle 3742, fe 11 du cadastre de la commune de Thônex pour un montant de CHF 223'000,-,
- Attendu que la commune verse depuis janvier 1977 une rente viagère mensuelle à la bénéficiaire, Mlle Simone Munier,
- Attendu qu'entre 1988 et 1990 les travaux d'aménagement du parc Munier ont été réalisés,
- Attendu qu'il convient de régulariser et boucler ce crédit d'investissement selon l'exposé des motifs établi par le service financier de la commune et que dès 2014 les rentes versées à Mlle Simone Munier seront comptabilisées directement dans le compte de fonctionnement de la commune,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 628'209,90 pour couvrir le dépassement enregistré sur le crédit d'investissement.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 312'860,90 sous la rubrique 33.332 « amortissement complémentaire des crédits d'investissements ».
3. De procéder à un amortissement extraordinaire dans les comptes 2012 de CHF 312'860,90 correspondant au solde à amortir sur l'acquisition de la parcelle 3742, feuille 11 du cadastre de la commune de Thônex et la transformation de cette parcelle en parc public (parc Munier).
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

9. CAP – caisse de retraite du personnel communal

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'165'550,- en vue de créer une provision dans le cadre de la future Fondation intercommunale de droit public ayant pour but « *d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité* ». Discussion. Vote. (DA-12-39)

- M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : nous avons eu une commission des Finances très technique à ce sujet car il s'agit d'un cas particulier.

La CAP est non seulement la caisse de retraite de notre personnel communal mais également de la plupart des communes, dont la Ville, des SIG, de l'ACG, du CSSM et des organismes de protection civile.

Il faut savoir que le taux de couverture en décembre 2011 était de 77,9% et suite aux nouvelles bases actuarielles et nouvelles longévités le taux a passé à 71,2%. Pour compenser cette perte toutes les communes vont devoir mettre la main au portefeuille ce qui représente pour notre Commune une somme de CHF 2'165'550,-, pour l'ensemble des communes la somme de CHF 120'200'000,-, pour la Ville de Genève, CHF 50'400'000,- pour les autres communes et CHF 79'500'000,- pour les SIG.

La commission des Finances a décidé de séparer cette demande de crédit de la provision que nous faisons habituellement depuis quelques exercices.



Pour revenir aux questions qui ont été posées lors de la séance de commission nous pouvons vous informer que pour le CSSM, suite à un entretien avec les responsables de la CAP il serait logique que la somme de CHF 511'000,- soit répartie par le nombre d'habitants étant donné que les cotisations se trouvent dans le budget de fonctionnement et non d'investissement. Il conviendra en finalité au CSSM de décider sous quelle rubrique ce montant sera porté.

La deuxième question consistait à savoir si une ou plusieurs communes décidaient de se retirer de la CAP. A priori cela serait une opération blanche voire légèrement positive au niveau du taux de couverture car une entité se retirant de la CAP devrait financer son retrait à 100%. Il faut savoir qu'une entité qui désirerait se retirer devrait provisionner la somme totale plus les provisions mais elle ne retirerait que la somme totale sans les provisions. Dans ce genre d'opération il faut également tenir compte des pensionnés actuels ce qui complique encore plus les paramètres.

Il convient de voter cette provision assez rapidement car si nous décidons de nous retirer de la CAP nous devrions verser un montant de CHF 5'700'000,-. Les comptes de la commune semblent relativement sains et devraient clôturer de manière positive ce qui nous permet d'effectuer cette provision en vue du crédit qui sera formellement demandé en 2013.

Le Conseil administratif vous propose de voter cette somme ce soir et vous enjoint de vous rendre aux séances d'information des 14 et 16 janvier 2013 auxquelles vous avez été conviés.

M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances du 6 décembre 2012 :

La Commission des Finances s'est réunie le 6 décembre 2012 en présence de MM. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif et Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012 par 9 oui et 2 abstentions.

Sous point 2) à l'ordre du jour, la commission a étudié les mesures préconisées dans le cadre de l'adaptation de la structure juridique de la CAP (caisse de retraite du personnel communal), au rétablissement de l'équilibre financier à long terme et au financement de l'apport extraordinaire par la commune de Thônex.

Sous point 2.1, Pascal Uehlinger explique la nécessité de l'adaptation de la structure juridique aux nouvelles normes fédérales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012, à savoir de disposer d'une personnalité juridique, et, en matière de financement, afin de pouvoir conserver un système en capitalisation partielle, l'obligation de disposer d'une garantie formelle publique et de respecter différents objectifs de couverture, permettant d'atteindre un degré de couverture de 80% en 40 ans.

Il est envisagé de créer une Fondation (de droit public) de prévoyance intercommunale, disposant en son sein de deux Caisses de pensions internes (CPI), soit :

- *une CPI pour la Ville de Genève/les communes genevoises et les institutions apparentées affiliées, en capitalisation partielle, avec émission de garanties correspondantes de la Ville et des communes genevoises affiliées*



- une CPI pour les SIG, en capitalisation complète, gérée avec un bilan en caisse fermée et qui requiert que les SIG versent le montant nécessaire à la couverture intégrale de ses engagements, y compris la constitution d'une réserve de fluctuation de cours.

L'actuelle CAP dispose d'un site Internet, à savoir : <http://www.cap-ge.ch>

Le projet de loi, le message l'accompagnant, le projet de statuts etc. peuvent être téléchargés du site mentionné.

L'ACG (Association des communes genevoises) organise deux séances de présentation le lundi 14 janvier 2013 à 18h30 à Palexpo, salle K et le mercredi 16 janvier 2013 à 18h30 à Uni-Mail salle 280.

Sous point 2.2, il est question de rétablir l'équilibre de la caisse à long terme.

La CAP doit procéder au changement des bases techniques, ainsi qu'à un abaissement de son taux d'intérêt technique. L'espérance de vie s'est allongée de 2,8 ans pour les hommes de 65 ans et de 1,1 an pour les femmes entre 2000 et 2010. Une provision de CHF 140 mio a été constituée, mais le coût global s'élève à CHF 236,4 mio. Ce qui réduit le degré de couverture de 77,9% à 75,1%. Autre contrainte, le taux d'intérêt technique. Il doit être abaissé de 4% à 3,5% ce qui augmente les engagements de prévoyance de CHF 250,1 mio et ramène le degré de couverture à 71,2%.

Le plan de prévoyance est modifié comme suit :

- Maintien de l'objectif final du taux de rente : 70% du dernier salaire assuré
- Réduction du taux annuel de rente : de 2% à 1,75%
- Augmentation de la durée d'affiliation pour atteindre le maximum de 70% : de 35 à 40 ans,
- Age de retraite technique : 64 ans
- Modification de la période de cotisations pour l'épargne vieillesse : de 18 à 62 ans, à, 24 à 64 ans
- Application d'une réduction actuarielle lissée par année d'anticipation en cas de retraite anticipée : 5 % (neutralise les effets de la retraite anticipée)
- Instauration d'une prestation « capital décès » et d'une retraite anticipée partielle (invalidité)
- Possibilité de racheter la réduction liée à la retraite anticipée

Sous point 2.3, la commission traite de l'apport financier extraordinaire de la commune de Thônex, s'élevant à CHF 2'165'550,-. M. Pascal Uehlinger esquisse trois solutions, à savoir :

- a) Quitter la CAP avec un coût d'environ CHF 5,7 mio
- b) Verser CHF 2'165'550,- à la CAP dont CHF 900'000,- provisionnés (CHF 200'000,- budget 2013)
- c) Verser CHF 2'165'550,- au 31.12.2012 et retenir les provisions constituées de CHF 900'000,-

Du fait que la situation financière de Thônex est assez bonne (les liquidités existent), le Conseil administratif suggère de verser la somme requise, sans toucher aux provisions.

Le personnel du CSSM (Centre sportif Sous-Moulin) étant également assuré à la CAP, la somme à verser s'élève à CHF 510'804,- et sera à partager entre les 3 communes chénoises. La part de Thônex pourra être absorbée au courant de l'année 2013 sans trop de difficultés.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité des 12 personnes présentes le versement d'un apport financier de CHF 2'165'550,- à la CAP par un crédit complémentaire 2012, sans toucher à la provision.



Sous point 3) de l'ordre du jour, M. Michel Zeder informe que la durée des amortissements du règlement sur l'administration des communes sera portée de 30 à 50 ans. Cela concerne essentiellement les collecteurs.

La séance est levée à 19h16.

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le groupe PDC suivra la prise de position de la Commission finances qui à l'unanimité de ses membres a décidé de voter ce crédit budgétaire. S'il est inutile de reprendre les tenants et aboutissants techniques qui nous ont été parfaitement expliqués en séance de commission, notre groupe tient à féliciter le Conseil administratif dans son ensemble pour l'excellente gestion des deniers publics qui nous permet de comptabiliser ce montant sur l'exercice 2012 tout en restant dans des chiffres positifs.

Des questions subsistent tout de même. Combien de temps encore les collectivités publiques pourront-elles se permettre de maintenir le système de primauté de prestations ? Pourrions-nous encore financer le 2/3-1/3 ces prochaines décennies ? Tout ceci dépasse nos compétences communales, toutefois une réflexion globale devra avoir lieu en collaboration avec les 45 autres communes et institutions externes communales membres de la CAP, faute de quoi il est fort à parier que notre Conseil municipal doive voter à moyen terme de nouvelles demandes de crédits.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Nous n'avons pas le choix et devons assumer ce renflouement pour respecter les normes fédérales. Il nous reste la manière. Comme sortir de la CAP engendrerait une charge trop importante, nous sommes face à l'alternative suivante :

- soit nous ramenons le taux de couverture de 80% en quarante annuités,
- soit nous le faisons en une fois.

Cette dernière solution, proposée avec sagesse par notre ministre des finances, est de loin la meilleure.

En effet, en cas de paiements échelonnés, la CAP nous facturerait des intérêts au taux technique de 3,5%, alors que si nous devions emprunter la somme, les intérêts s'élèveraient à quelque 1%. L'économie serait donc de l'ordre de CHF 1 million.-.

D'aucuns pourraient dire que les taux des emprunts pourraient augmenter ces 4 prochaines décennies; si c'était le cas, le taux technique des caisses de pension augmenterait aussi. Nous n'avons donc pas avantage à attendre de ce côté.

Le groupe PLR salue la bonne gestion des deniers publics et votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), la CAP doit, comme de nombreuses caisses publiques, adapter sa structure juridique et mettre en œuvre un plan de prévoyance équilibré à long terme,
- Attendu que pour réaliser de telles modifications, tous les employeurs affiliés, soit la Ville de Genève, 42 communes et les SIG, vont devoir se prononcer sur la création d'une fondation intercommunale de droit public et sur les statuts et règlements qui la régiront dès le 1^{er} janvier 2014,
- Attendu que les Conseils municipaux vont être prochainement saisis par les exécutifs communaux d'un projet de délibération, afin de se prononcer sur cet objet, qui aura des conséquences financières, à savoir pour la commune de Thônex un montant de CHF 2'165'550,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'165'550,- sur la rubrique 09.304 en vue de créer une provision dans le cadre de la future Fondation intercommunale de droit public ayant pour but « *d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité* ».
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

10. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal de Thônex, intitulé : « Pour le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne ». Discussion. Vote. (MM-12-11)

M. Dupraz, signataire, de la motion : avant de donner lecture de ce projet de motion nous tenons à rappeler que celui-ci a été déposé suite à non entré en matière concernant une motion similaire datant de 2008 mais qui n'a pas obtenu d'écho par manque de volonté politique auprès des deux autres communes chênoises.

Pourquoi revenir à la charge 4 ans plus tard ?



- En premier lieu nous pensons qu'il vaut vraiment la peine d'au moins étudier un rapprochement de nos compagnies communales,
- ensuite en mai 2011, la Cour des comptes a mis en exergue je cite : « *l'inefficience des moyens humains, matériels et immobilier de l'organisation actuelle* »
- enfin nous avons pris la précaution, cette fois ci, de sonder les groupes politiques des conseils municipaux de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg et de leur remettre le présent texte afin qu'ils effectuent la même démarche que nous auprès de leur Conseils municipaux respectifs.

Nous avons tout lieu de croire et au moins d'espérer qu'il sera accepté et là nous aurons franchi une étape importante pour une collaboration intercommunale renforcée.

Je remercie les personnes des différents groupes qui se sont impliquées dans cette démarche inter partis. Cette motion prouve qu'avec de la volonté on peut se mettre d'accord sur un sujet aussi épineux que les pompiers.

Comme vous pouvez le remarquer le texte laisse ouverte la possibilité d'associer également la commune de Puplinge à cette démarche, cela nous semble souhaitable dans la perspective de la réalisation prochaine d'une importante urbanisation entre les deux communes.

Il va de soi que notre Conseil administratif ne doit approcher les exécutifs concernés que dans la mesure où ceux-ci auront eux-mêmes été interpellés dans le même sens par leur Conseil municipal respectif mais nous pouvons le préciser ce qui est d'ailleurs le sens d'un amendement proposé par le groupe PDC que je développerai plus tard.

Considérant :

- La loi sur l'administration des communes (B 6 05) ;
- La loi sur la prévention des sinistres (F 4 05) ;
- Les diverses démarches effectuées en vue de rapprocher les compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne, notamment la résolution du 24 juin 2008, adoptée à l'unanimité du Conseil municipal ;
- Le rapport de la Cour des comptes No 40 du 23 mai 2011, qui évoque notamment (p.31) l'inefficience des moyens humains, matériels et immobiliers de l'organisation actuelle des compagnies des Trois-Chêne ;
- La nécessité de remplacer, à intervalles variables, le matériel parfois sophistiqué et coûteux de nos compagnies ;
- L'importance de prévoir l'évolution des missions futures dans le contexte d'un habitat plus dense et d'une population plus nombreuse ;
- Les différentes déclarations reflétant la volonté de notre Conseil d'explorer les synergies possible entre les compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne ;



Le Conseil Municipal invite le Conseil administratif :

- A prendre contact sans délai avec les Exécutifs des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, voire de Puplinge afin de mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les compagnies de ces communes et déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal afin de financer une telle étude, financement à répartir au prorata de la population des communes participantes.
- Rendre rapport aux Conseils municipaux concernés sur les conclusions de cette étude.

La discussion est ouverte :

M. Dupraz : dans la foulée de cette lecture je vous sou mets l'amendement proposé par le groupe PDC, qui pourrait être libellé ainsi :

1. *A prendre contact sans délai avec les Exécutifs des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, **sous réserve de l'acceptation par leurs Conseils municipaux d'un motion comparable**, voire de Puplinge afin de mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les compagnies de ces communes et déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal afin de financer une telle étude, financement à répartir au prorata de la population des communes participantes.*

- M. Decrey : j'aimerais vous remercier au nom du Conseil administratif car comme vous le savez le Conseil administratif a déjà pris son bâton de pèlerin pour approcher nos deux communes voisines afin de travailler sur ce regroupement qui permettrait notamment de faire des économies. Je souhaite cette fois-ci que les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg acceptent le texte que vous aller voter ce soir.

La semaine dernière j'ai eu une réunion avec les responsables de la sécurité civile auprès desquels le Conseil administratif s'est engagé à prendre langue avec les communes de Puplinge, Presinge et de Choulex au cas où les deux autres communes chénoises n'entendaient pas donner suite à ce projet afin de pouvoir regrouper nos compagnies pour éviter ces doublons « inutiles » et travailler main dans la main.

Aux votes

- *L'amendement du groupe PDC est accepté par 21 voix « pour » soit à l'unanimité,*
- *La motion est acceptée l'unanimité moins une abstention.*

12. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.



13. Questions écrites

M. Claude Détruche donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 13 novembre 2012 par :

13.1. Déposée par M. Philippe Noël, Conseiller municipal du groupe VI-VE concernant le déblayage hivernal de la neige sur les pistes et bandes cyclables de la commune

Il convient tout d'abord de relever que les routes cantonales dépendent de l'Etat de Genève pour ce qui concerne leur préparation (salage) et leur déblaiement en cas de mauvaises conditions atmosphériques. Ces routes sont traitées en priorité afin de permettre le passage des transports publics et, naturellement, des services d'urgence.

Le réseau communal est traité par les soins du service des routes de notre commune qui s'occupe également, mais dans un deuxième temps, des chemins privés.

Le réseau routier communal ne comporte pas de pistes cyclables. Seule une partie de la route de Jussy (devant Rolex) et une partie du chemin du Foron sont équipées de bandes cyclables.

Lors des opérations de déneigement, la grande lame déblaye la neige sur le côté droit de la chaussée et laisse ainsi une couche de neige en bordure de route, ce qui peut le cas échéant recouvrir une partie de la bande cyclable. La petite lame dégage le trottoir et laisse une couche de neige sur le côté gauche du trottoir. Ainsi, il reste un petit tas de neige en bordure de route et de trottoir. En cas d'accumulation d'un tas de neige trop important, le passage de la fraiseuse permet une évacuation sur les accotements et bandes herbeuses partout où cela est possible.

13.2. Déposée par MM. Alain Dupraz et Philippe Noël, Conseillers municipaux du groupe VI-VE concernant les convocations et ordres du jour des commissions municipales

Il convient tout d'abord de préciser qu'il n'a jamais été dans les projets du Conseil administratif de contrevenir au règlement du Conseil municipal.

Il est exact que l'article 70 dudit règlement prévoit la convocation des commissions du Conseil municipal par les présidents respectifs en accord avec le Conseiller administratif chargé du dicastère concerné. Toutefois, nous relevons, que jusqu'à présent, rares ont été les présidents des commissions à prendre contact avec le Conseiller administratif responsable du dicastère concerné afin de fixer avec lui l'ordre du jour d'une commission.

Du fait que le planning des commissions est établi en début de semestre, nous invitons les présidents des commissions à contacter le Conseil administratif afin de fixer les ordres du jour des commissions. A noter qu'un délai préalable minimum de 3 semaines doit être prévu dans l'hypothèse où des intervenants extérieurs devraient être invités à rencontrer les commissaires.



13.3. Déposée par M. Olivier Delarue, Conseiller municipal du groupe VI-VE concernant un projet Mc Donald's sur la commune

En date du 28 août 2012, le Conseil administratif a effectivement été appelé à examiner un projet de construction d'un établissement de restauration rapide, avec distribution de produits alimentaires directement à des conducteurs au volant de leur véhicules (« Drive-In ») sur la parcelle 3979, fe 29, sise à l'angle de la route de Jussy et du chemin des Prés-Courbes, là où se situe actuellement une carrosserie et dont il prendrait la place. Pour répondre à une partie de la question, il est à noter que cette parcelle n'a pas été mise en vente.

La demande consistait en une « demande préalable » et le préavis du Conseil administratif a été favorable puisque la zone concernée permet ce genre de commerce dont la présence ne manquera pas d'avoir des retombées économiques importantes sur les finances communales et créera de l'emploi, notamment pour les jeunes.

En ce qui concerne le fait que les élèves du Cycle du Foron seront clients de ce restaurant, vous aurez probablement constaté qu'ils sont actuellement consommateurs de nourriture volante achetée dans les stations-service du quartier. Cela ne modifiera donc pas leur alimentation et nous ne doutons pas que les parents desdits élèves savent adapter les repas servis le soir et le week-end à la table familiale en fonction de la nourriture prise au déjeuner en semaine.

Nous relevons également que ce n'est pas le premier établissement à restauration rapide qui s'installe près d'une école.

Par conséquent, compte-tenu de ce qui précède, le Conseil administratif, ainsi qu'il en a la compétence conformément à l'article 48 de la loi sur l'administration des communes, donnera son accord à toutes les demandes relatives à ce projet pour autant qu'elles répondent aux aspects tant techniques que légaux.

Suite à ces réponses il est donné lecture d'une nouvelle question :

13.4. de M. Marc-André Haldimann, du groupe VI-VE, concernant la réponse à la question écrite sur le gaz de schiste

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre dernier, Monsieur le Conseiller administratif Pascal Uehlinger a, au point 19.2 du procès-verbal, apporté une réponse argumentée juridiquement quant à sa décision de non-entrée en matière en regard de la motion « Gaz de schiste » déposée par Monsieur le Conseiller municipal Philippe Noël (groupe VI-VE) et votée à la majorité lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2012.

Renseignement pris auprès de l'autorité de surveillance des communes le 30 novembre dernier, il apparaît que la décision prise par Monsieur le Conseiller administratif Uehlinger ne peut être acceptée et défendue : la pratique en la matière des motions de cet ordre, votées par le Conseil municipal, oblige le Conseil administratif à les transmettre sans autre prise de position au Conseil d'Etat sous forme de pétition.



Monsieur le Conseiller administratif Uehlinger peut-il donc apporter une réponse quant au motif qui l'a poussé à ignorer la pratique cantonale en matière de motions communales de portée cantonale et régionale ?

Peut-il fournir au Conseil municipal le calendrier relatif à la bonne transmission de la motion « Gaz de schiste », dûment votée par le Conseil municipal de notre commune, sous la forme attendue de pétition au Conseil d'Etat ?

Peut-il aussi fournir le montant des honoraires dépensés par la Commune pour l'avis juridique fondant sa décision présentée au Conseil municipal le 13 novembre dernier ?

Enfin, ladite décision n'étant pas conforme pas aux règles cantonales régissant les rapports entre Conseils municipaux et Conseils administratifs, Monsieur le Conseiller administratif Uehlinger envisage-t-il de rembourser à la Commune de Thônex le montant des honoraires versés à tort au juriste l'ayant orienté dans sa réponse incorrecte ?

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Démission du Conseil municipal

M. Romain de Sainte-Marie : au moment de vous quitter, je tiens à faire des remerciements et à expliquer les raisons de ma démission, je vais également profiter de faire quelques petits rappels politiques et sur l'avenir de cette commune qui m'est si chère.

Si je suis poussé à démissionner cela est dû à un déménagement qui prendra effet au 31 décembre 2012.

Je tiens à remercier les Thônésiennes et Thônésiens qui m'ont élu à ce poste et qui m'ont permis, sur une période plus courte que prévue, de mener mon mandat. J'espère avoir pu représenter les intérêts d'une partie de notre population au sein de ce Conseil municipal.

Je tiens à remercier et féliciter toute l'administration communale avec à sa tête M. Philippe Guex pour l'excellent travail qui est fourni. Je crois véritablement que lorsque l'on vient au sein de ce Conseil municipal et que l'on suit les affaires communales on se rend compte de l'excellent travail qui est accompli par l'ensemble de l'administration.

Je tiens également à remercier mes collègues du Conseil municipal avec qui nous avons eu, des fois, des débats un peu houleux mais toujours construits avec ce soir peu de débats mais des propositions politiques qui sont le fruit de consensus et porteuses d'avenir pour notre commune.

Enfin, je tiens à remercier le Conseil administratif pour son excellente gestion de la commune et l'exécution des mesures suite à des motions votées par notre Conseil.

N'étant pas un Thônésien natif j'ai pu, grâce à mon mandat, connaître un peu plus notre commune et découvrir certains endroits qui m'étaient inconnus. Ce fut un apprentissage géographique et culturel.



Maintenant concernant les dossiers qui me sont chers, je suis obligé de revenir sur la Culture et je tiens à remercier M. Philippe Decrey pour le travail qui a été fait. Car depuis une année et demie, au sein de la commission Culture, Loisirs & Jumelage, nous avons véritablement fait un pas en avant et la construction d'une politique culturelle avec la volonté d'être un maximum participative de la population des Thônésiennes et Thônésiens.

Je suis persuadé que cette politique servira à l'avenir de Thônex. Notamment pour les jeunes. Il sera important de maintenir ce cap ainsi que les montants que cela implique dans le budget voire de les augmenter. Une politique culturelle proche des gens et efficace est un investissement pour contrer les différents problèmes de sécurité dont nous parlons souvent.

Au risque de froisser nos trois Conseillers administratifs je tiens à soulever le manque de représentation des intérêts de la population car vous savez, que même si je quitte la commune de Thônex, mon engagement politique continuera et je ferai tout pour la prochaine législature puisse voir apparaître une ou un Conseil administratif de gauche car il n'y a pas 100% de la population qui est de droite dans la commune de Thônex. Ceci serait plus représentatif de l'électorat thônésien.

Je tiens à vous remercier également ce soir car vous me faites un beau cadeau de départ avec la motion qui vient d'être votée sur la compagnie des sapeurs-pompiers. Je crois que le signal donné par le Conseil municipal et par le Conseil administratif d'aller vers l'intercommunalité afin d'être plus efficaces et de faire des économies c'est d'ailleurs pour cela que j'avais refusé l'achat du camion tonne-pompe car nous ne pouvons plus vivre avec ces rivalités entre communes qui datent d'autres fois alors que nous bâtissons une région qui s'appelle le grand Genève et nous pouvons dépasser cela. Nous le voyons avec le Centre sportif Sous-Moulin, réalisation intercommunale qui est une réussite.

Bonne chance, bonne continuation pour la suite et merci beaucoup.

14.2. Préau de l'école Marcelly

M. Dupraz : je prends acte de la déclaration du Conseil administratif sur la question de l'agrandissement du préau de l'école Marcelly. Je m'interroge toutefois sur la procédure.

En effet, le Conseil municipal avait voté massivement en faveur de cette motion, par contre la commission des Ecoles a émis un refus avec une voix de différence. Le projet est donc considéré comme enterré cela veut dire que la décision d'une commission est plus importante que celle de notre Conseil ce qui d'un point de vue démocratique me pose un problème. Je demande au Bureau de bien vouloir se pencher sur cette question.

- M. Uehlinger : la question s'est également posée en interne et ce projet s'il avait été accepté par la commission des Ecoles & Jeunesse aurait dû suivre à la commission des Finances afin qu'un préavis soit donné sur les coûts de cette transformation.



Etant donné qu'il s'agit d'une motion l'avis de la première commission est prépondérant et met un terme à la suite du processus ceci n'aurait pas été le cas s'il s'agissait d'un projet de délibération où le Conseil municipal aurait décidé de le renvoyer dans deux commissions dont celle des Finances et ensuite, même avec un avis divergeant, des deux commissions le sujet serait revenu sur la table du Conseil municipal, ceci renseignements pris auprès du service de surveillance des communes.

Il ne s'agit pas là d'une volonté du Conseil administratif.

14.3. Déchetterie près de la Maison des Quartiers

M. Knörr : je suis un utilisateur fréquent de cette déchetterie. Depuis qu'elle est enterrée la situation s'est nettement améliorée. Cependant, j'ai pu à de nombreuses reprises constater que de nombreuses utilisatrices omettent de couper leur moteur qui tourne pendant la totalité de leur présence sur place. Indépendamment de l'aspect écologiste leur véhicule reste ouvert et sans surveillance, contenant souvent des valeurs ne serait-ce que le sac à main.

En attendant l'arrivée des caméras de surveillance et ceci sans déposer un projet de délibération, serait-il possible d'apposer un panneau stipulant : « *éteignez votre moteur* » et « *attention à vos valeurs* ».

- M. Détruche : nous faisons bien entendu attention à ce type de problème et comme je l'ai dit en début de séance, le concept « GE-Veille » doit donner toutes une série de mesures préventives afin d'éviter certains délits.

Je pense que l'aspect « *portes ouvertes et sacs à main* » devraient faire partie des conseils donnés à la population pour se protéger des malfaiteurs.

14.4. Communaux d'Ambilly

M. Knörr : lors du dernier Conseil municipal M. Uehlinger nous informait de la tenue de la première séance concernant la planification financière des infrastructures publiques des Communaux d'Ambilly.

Les promoteurs ont été sèchement renvoyés à leurs copies et avaient jusqu'au 30 novembre pour présenter un nouveau projet. A-t-on des nouvelles à ce sujet ?

- M. Uehlinger : les mandataires ont demandé un délai supplémentaire au 10 décembre et tant le Conseil d'Etat représenté par M. Longchamp que le Conseil administratif ont accepté cette demande.

En date du 10 décembre le document nous a été envoyé, nous l'avons transmis à nos avocats pour analyse et nous ferons le point en date du 17 janvier 2013 avec notre conseil juridique.



14.5. Exposition « Fascination du Liban »

M. Haldimann : cette exposition qui se tient au musée Rath nous propose un parcours sur 60 siècles sur l'histoire des religions et des rites qui ont rythmé l'évolution de ce pays central sur la côte du Levant.

En ce sens il est porteur d'un message qui peut nous toucher tous, car il démontre une fois de plus que l'ensemble des civilisations et des religions ont toujours su coexister ceci malgré des images que nous présentent les médias actuels.

Dans ce contexte nous avons réussi à faire venir 350 œuvres qui n'ont jamais été présentées du musée de Beyrouth et de collections privées afin de recréer ce parcours.

Dans ce cadre j'ai proposé au Conseil administratif d'inviter le Conseil municipal à visiter cette exposition et la date retenue est le mercredi 27 mars 2013 à partir de 18h.30.

M. Noël, vice-président, souhaite à l'ensemble des personnes présentes dans la salle ainsi qu'à leur famille de joyeuses fêtes de fin d'année et invite l'assemblée à venir boire le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

La séance est levée à 21h.55

Le vice-président

M. Philippe Noël

Le Secrétaire

M. Philippe Guex